

**Candidature à l'Habilitation à diriger des recherches au Cnam
 Calendrier - Session 2019**

Opérations	Dates
Date limite de dépôt des dossiers de candidature à la DDR Mail : suivi.doctorants@cnam.fr Adresse postale : DDR, case courrier 4DRE01, 292 rue St Martin 75003 Paris	Jusqu'au 31 mars 2019 - 17 heures
Date limite de transmission par le candidat à la DDR de la version définitive de son mémoire par voie électronique (suivi.doctorants@cnam.fr)	Au plus tard le 17 mai 2019
Les candidat.e.s et leur garant.e sont informé.e.s de la décision de l'administrateur général quant à leur demande d'inscription en HDR et de la nomination des 3 rapporteur.e.s	Le 31 mai 2019
La DDR adresse les dossiers de candidature (format numérique) aux rapporteur.e.s	Le 31 mai 2019
Date limite de transmission des avis des rapporteur.e.s à la DDR par voie électronique (suivi.doctorants@cnam.fr)	Au plus tard le 4 septembre 2019
La DDR envoie les rapports à la. au garant.e qui les transmet aux candidat.e.s	Le 5 septembre 2019
<i>Clôture des inscriptions à la qualification aux fonctions de MCF et PR</i>	<i>Mi octobre 2019 (pm 24 octobre 2018)</i>
Date limite d'envoi par la.le candidat.e en lien avec la.le garant.e d'une proposition de constitution du jury à la DDR	Au plus tard le 9 septembre 2019
La DDR informe la.le garant.e et la.le candidat.e de la décision de l'administrateur général de l'autoriser à soutenir et de la nomination du jury	Au plus tard le 23 septembre 2019
Date limite d'inscription de la.du candidat.e et paiement des frais d'inscription	Avant fin octobre 2019
La.le candidat.e informe la DDR de la date et du lieu de soutenance au plus tard 4 semaines avant la soutenance	A compter du 1er novembre 2019 et au plus tard fin avril 2020
Publication de l'avis de soutenance par la DDR au moins 2 semaines avant la soutenance	Entre le 1er novembre 2019 et fin avril 2020
Réunion du jury et audition de la.du candidat.e	Entre le 1er novembre 2019 et fin avril 2020
<i>Date limite de dépôt des pièces dans l'application MESRI pour la qualification</i>	<i>Mi décembre 2019 (18 décembre 2018)</i>
Communication du rapport de soutenance à la DDR par le président du jury	Au plus 2 semaines après la soutenance
Etablissement de l'attestation de réussite par la DDR (au vu du rapport original de soutenance)	Au fur et à mesure des soutenances
Etablissement du diplôme par la DDR	A voir avec le rectorat de Paris

Pour mémoire

La procédure est disponible : <http://recherche.cnam.fr/je-passe-mon-hdr/>

Le dossier de candidature comprend :

- 1/ le formulaire de demande d'inscription avec le nom de la.du garant.e avec son CV détaillé précisant le nombre de thèses et d'HDR supervisées
- 2/ la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- 3/ la copie du diplôme pré requis
- 4/ une lettre de la.du garant.e justifiant la maturité et la qualité scientifique du projet
- 5/ un résumé des travaux récents (1 page)
- 6/ un résumé des projets de recherche pour les 4 ans à venir (2 pages maximum)
- 7/ un manuscrit, le mémoire d'habilitation, comportant une synthèse des travaux réalisés et présentant les travaux en perspective (de 50 à 100 pages pour les sciences humaines et sociales (hors annexes et articles)). Ce manuscrit comporte obligatoirement en annexe le CV de la.du candidat.e (présentant l'ensemble des études et la carrière professionnelle de la.du candidat.e, de ses activités de recherche et d'animation de la recherche ; diplômes, expériences pré et post doctorales, encadrement, responsabilités de recherche, d'enseignement et d'administration) ainsi que la liste exhaustive des travaux scientifiques faisant référence dans la discipline concernée (livres, chapitres d'ouvrage, articles dans des revues nationales à comité de lecture ...).
- 8/ une liste de rapporteur.e.s potentiel.le.s

Qualification aux fonctions de MCF et PR

Galaxie https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification_droit_commun.htm

Formulaire Propositions de jury à utiliser : <http://recherche.cnam.fr/je-passe-mon-hdr/>

Pour les **inscriptions administratives**, la DDR se charge de transmettre les dossiers au Service de la scolarité du Cnam.
 Ce service contactera les personnes non membres du Cnam pour le paiement des frais d'inscription